



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110687

**PRINCIPE DE CESSION A UN INVESTISSEUR PRIVE DE PARCELLES DE  
TERRAINS POUR CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS LE CADRE DU  
PRUS (ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE)**

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 24 février 2012

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** - M. Jean-Louis SIMON

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

**Excusés :**

***Conseillers :***

- Mme Elsie COLAS

**URBANISME ET FONCIER**

**PRINCIPE DE CESSION A UN INVESTISSEUR PRIVE DE PARCELLES  
DE TERRAINS POUR CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS LE  
CADRE DU PRUS (ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE)**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,  
Sur proposition de Madame le Maire  
Après examen par la commission municipale compétente,

Le projet de rénovation urbaine et sociale (PRUS) comporte un volet prévoyant une diversification de l'habitat pouvant s'effectuer, sur certaines parcelles, par la construction de logements privés.

Un premier appel à projet à l'attention des promoteurs privés a été lancé en juillet 2011, afin de diversifier les types d'habitat sur la zone urbaine concernée (Clou-Bouchet/Tour Chabot). Au regard de l'étude produite par le bureau A.S.I., le principe de cession du foncier à l'euro symbolique a été retenu par délibération du 20 juin 2011. Il s'agit, pour mémoire, de renforcer l'attractivité du territoire, permettre l'équilibre des opérations, favoriser les parcours résidentiels des ménages modestes du quartier et assurer un prix de vente des logements adapté aux capacités financières des primo accédants.

D'autre part, après examen des propositions reçues pour cette première phase d'appel à projets, un investisseur a été retenu compte-tenu des typologies de logements, des prix de vente, de la qualité du projet d'aménagement et de celle des logements.

Les parcelles cadastrées section DP 194, 190, 192 d'une part, DP 171p après déclassement, BE 301 et 303p après déclassement d'autre part, pourront être cédées à l'euro symbolique à Bouygues Immobilier.

Les superficies exactes seront arrêtées par géomètre-expert.

Les frais d'actes seront supportés par l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la cession à Bouygues Immobilier des parcelles cadastrées section DP 194 – 190 – 192, DP 171p après déclassement, BE 301 et 303p après déclassement, au prix d'un euro symbolique, avec dispense de paiement ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de vente se rapportant aux terrains concernés, sachant que la vente définitive comportant les superficies définies par géomètre avec les nouveaux numéros cadastraux, sera présentée à la prochaine séance du Conseil municipal.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**